

12/09, 21/09, 28/09, 10/10, 13/10 ...19/10

PRIVE, PUBLIC, RETRAITES

LES JOURNEES D'ACTIONS SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT :
REJET DES ORDONNANCES !

Campus Mérignac, le 19 10 2017

L'intervention des salaires devient décisive !

Il y a un an, le syndicat patronal de la métallurgie (UIMM) engageait une négociation de tous les accords, actuellement en vigueur, dans la métallurgie qui structurent la majeure partie des statuts et garanties sociales pour 1,4 millions de salariés.

La convention collective nationale des ingénieurs et cadres en fait bien entendu partie.

Faut-il rappeler que nous nous situons en pleine période de l'application des lois Rebsamen, El Khomri et maintenant des ordonnances gouvernementales, avec en prolongement une loi travail XXL.

Tout vise à une refonte en profondeur des relations de travail et des capacités de défenses du salarié.

La CGT soutient un projet innovant et précis d'une Convention Collective Nationale pour tous les salariés de la métallurgie, de l'ouvrier à l'ingénieur/doctorant. Elle porte une véritable reconnaissance de la qualification, de l'expérience et des compétences du salarié ainsi que de la place de chacun dans le processus de travail. Elle offre autant des garanties pour le salarié ainsi qu'une véritable attractivité des jeunes pour le développement de notre branche industriel.

Nous sommes actuellement en plein cœur de la négociation des classifications.

Mais après déjà sept réunions, l'UIMM campe irrémédiablement sur ses positions :

- Une classification suivant la cotation du poste ou de la fonction tenue ;
- Suppression de la prise en compte des diplômes, des certifications, de la qualification ;
- Suppression des automatismes d'évolution de carrière.

C'est la négation de la reconnaissance de l'individu et cela ne permet aucune projection dans un parcours professionnel. C'est l'instauration d'une carrière

professionnelle et d'un salaire purement aléatoire. **Il s'agit d'un véritable recul de société.**

Bien évidemment, toutes les catégories de la profession seraient concernées avec un objectif de mise en œuvre des transcriptions des classifications dans les deux ans. L'état d'esprit d'une UIMM sourde aux propositions des organisations syndicales et bloquant toute évolution significative de son texte, nous inquiète et augure mal du reste des sujets à traiter.

UN PAVE DANS LA MARE Les Routiers ont fait plier le Patronat et le Gouvernement ! UN EXEMPLE À SUIVRE !!

C'est une victoire pour les salariés du transport routier. Menacés de voir leur rémunération (13e mois, prime d'ancienneté, frais professionnel...) disparaître, les routiers avaient lancé un mouvement de protestation (barrages filtrants, opérations escargot, distributions de tracts) et cela a fini par payer ! En effet, ils ont obtenu un accord qui garantit le maintien des diverses primes, des frais de déplacement ou encore du treizième mois dans le transport interurbain de voyageurs.

C'EST SURTOUT LE RETOUR PAR LA GRANDE PORTE DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES CONFORMES AUX ORIENTATIONS DE LA CGT

Avec une remise en cause de la reconnaissance des qualifications des salariés et une classification au poste, nos inquiétudes sont renforcées sur le devenir des statuts des salariés aujourd'hui entrant dans le périmètre de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres. Quel statut futur avec une classification aléatoire ?

L'UIMM fonctionne chapitre par chapitre. Déjà le chantier sur l'organisation du temps de travail, ainsi que celui de la santé au travail viennent de s'ouvrir. Nous nous interrogeons sur les prétentions de l'UIMM vis-à-vis de sujets aussi brûlants que les conditions d'application du forfait jour,

les conditions et indemnités de déplacement, les retraites complémentaires et les indemnités de licenciement.

Les convergences syndicales sur des points majeurs comme la reconnaissance des diplômes ou des garanties du parcours professionnel ont bloqué les velléités de l'UIMM de clore ce chapitre. Néanmoins ses prétentions demeurent.

Devant la gravité de cette situation, la CGT de la Métallurgie a pris ses responsabilités en organisant, une manifestation nationale devant le siège de l'UIMM à Paris, le 13 octobre. Nous aurions aimé une riposte unitaire mais ...



En effet, il en ressort que les Français sont très majoritairement mal informés sur cette réforme. Seulement 4 Français sur 10 se disent bien informés à ce sujet.

Les Français ont majoritairement une opinion négative. Ils manifestent de fortes préoccupations concernant les relations entre patrons et salariés et sont inquiets quant à l'avenir des droits et des conditions de travail avec une certaine inquiétude concernant les risques de « licenciements » et de « précarité ».

D'une manière générale près de deux Français sur 3 se disent opposés à cette réforme, soit + 7 points par rapport à la fin août.

Plus des trois quarts (76 %, + 5 points) pensent que cette loi va avoir pour effet de réduire le pouvoir des syndicats dans les entreprises. De même, 63 % estiment qu'elle va détériorer les conditions de travail des salariés.

Scepticisme sur l'efficacité de la réforme

Seuls 44 % des Français estiment qu'elle va améliorer la compétitivité des entreprises

françaises, 37 % qu'elle va améliorer la croissance économique du pays, et 29 % qu'elle permettra de réduire le chômage. Les Français sont également 57 % à soutenir les grèves et manifestations, même s'ils ne sont pas tous prêts à y participer.

DIX ANS et 10 OCTOBRE : UNE PREMIERE DEVANT L'URGENCE

C'est bel et bien une première depuis dix ans : les 5,4 millions d'agents de la fonction publique sont appelés par tous leurs syndicats (CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, CFTC et Autonomes) à faire grève et à manifester mardi 10 octobre dans les trois versants (Etat, hospitalière, territoriale) pour faire entendre leur « *profond désaccord* » avec les mesures annoncées par le gouvernement : suppressions de 120.000 postes d'ici à la fin du quinquennat, gel des rémunérations, réinstauration du jour de carence, remise en cause statutaires.

La rémunération au mérite ou en fonction du versant de la fonction publique, évoquée par Emmanuel Macron, ou encore l'exclusion des organisations syndicales d'une réflexion sur les missions et les réformes envisagées au profit de personnalités étrangères et d'entreprises, ajoutent encore aux craintes des syndicats. Ces derniers jugent également insuffisantes les premières propositions pour compenser la hausse de la CSG puisque les fonctionnaires ne bénéficieront pas de la baisse des cotisations salariales du fait de leur statut.

Exemple d'unité syndicale, 400 000 dans les rues !

Tous ensemble, tous ensemble !

Après les discussions de salons sans lendemain, ils ont rappelé les fondamentaux du syndicalisme à leurs directions : ce sont les militants de base de la CFDT, CFE-CGC, FO qui n'ont pas hésité à participer aux actions. C'est unitairement que nous ferons plier le gouvernement. Il n'est jamais trop tard pour se rendre compte de la nocivité des ces ordonnances. Désolé pour les sectaires, les pourfendeurs de la lutte de classes, les fossoyeurs de la CGT, elle avait raison de réagir dès les premières pseudo-discussions avec le gouvernement. Le miroir est terrible au réveil !

La CGT ne baisse pas les bras, elle appelle à une nouvelle journée d'actions ce jeudi 19/10. Unitairement nous pouvons gagner! Alors ...

Echos Campus Mérignac

A THALES, la réorganisation juridique

Il ressort des expertises que le dossier des justifications économiques est vide. Devant ces monstres engendrés par la réorganisation il faudra un « petit peu » harmoniser les accords des nouvelles sociétés au « mieux disant » bien évidemment. Et ceci, ce n'est pas gagné, les directions voudront profiter de l'occasion pour donner un coup de rabot sur les accords trop avantageux pour les salariés ! Entre « ordonnances », « convention collective » et « harmonisation » il y a des convergences patronales : réduire les acquis ! A nous de réagir collectivement ! Pour construire le rapport de force rejoignez la CGT Campus Mérignac. C'est possible, c'est nécessaire, c'est facile.

Contacts CGT

TAV : Alain Marin, Sylvie Borrell, Nicolas Michel
TSA : Roland Mainpin, Pascal Peltier
TGS : Christian Pesche
UL MERIGNAC : cgtul.merignac@wanadoo.fr 0556479592

Sites web CGT

CGT Thales : <http://cgtthales.fr>
Vos droits: <http://www.thadis.com>
Imagerie d'avenir : <http://imageriedavenir.fr/>

